

## DEMANDE DE PASSEPORT ou CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

## Liste des pièces à prévoir

Attention : Merci de bien vouloir prendre rendez-vous pour déposer le dossier en Mairie (un rdv / personne) : www.rendezvousonline.fr

## Liste des pièces à présenter OBLIGATOIREMENT (originaux)

- Le CERFA remis en Mairie et complété impérativement avant le rendez-vous en 1ère page à l'ENCRE NOIRE, en MAJUSCULES (avec accents) <u>ou</u> le formulaire de pré-demande complété en ligne sur le site : www.ants.gouv.fr
- 2 photos d'identité couleur (récentes de moins de 6 mois). Tête nue, sans lunettes, visage positionné de face, les yeux ouverts regardant l'objectif et bouche fermée (expression neutre) sur fond clair ou neutre uni. Dimensions 35x45mm Certifiées conformes Ne pas découper les photos
- **Un justificatif de domicile** de moins d'1 an (facture téléphone, EDF, avis de taxe foncière, avis de taxe d'habitation, quittance bailleur social etc.) si vous n'avez pas de domicile personnel ou de justificatif à votre nom : fournir une attestation sur l'honneur établie par la personne qui vous héberge + un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (de moins d'un an) + CNI de l'hébergeant
- Un justificatif d'identité:
- passeport électronique ou CNI (en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans)
- à défaut de passeport électronique ou CNI, fournir un acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à la Mairie du lieu de naissance)
- <u>- En cas de mariage :</u> pour le changement de nom suite à un mariage, fournir une copie de l'acte de mariage de moins de 3 mois
- Fiscalité :
- Passeport : timbres fiscaux : \* 0 à 14 ans = 17€ \* 15 à 17 ans = 42€ \* Adulte = 86€
- CNI : gratuit sur présentation du précédent titre ou 25€ en cas de perte ou vol (timbre fiscal)
- En cas de perte : la déclaration sera reçue en Mairie le jour du rendez-vous
- En cas de vol : joindre la déclaration délivrée par le Commissariat ou la Gendarmerie
- Renouvellement d'un passeport ou d'une carte d'identité : fournir le passeport ou la carte d'identité actuellement en votre possession
- <u>- MINEURS</u>: présence obligatoire du mineur et de son représentant légal lors du dépôt du dossier, documents supplémentaires à fournir :
- Copie de la carte d'identité du représentant légal
- Parents divorcés ou séparés : fournir la copie du jugement fixant le domicile de l'enfant et désignant le/les détenteur(s) de l'autorité parentale
- En cas de garde alternée : fournir un justificatif des deux domiciles + CNI des deux parents
- Changement de nom ou de prénom : Fournir un acte de naissance de moins de 3 mois.